



AREBA - PHASE 3

Aménagement et Reconstruction du quartier de Baillergeau

Présentation globale du projet - AReBa

Lancé en 2014, le projet AReBa, vise la reconstruction post-séisme, l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement du quartier de Baillergeau, à Port au Prince, comptant environ 8000 habitants pour une superficie de 20 hectares. Lors des deux premières phases, le projet a consisté en la mise en œuvre d'un appui technique et financier pour la reconstruction et le renforcement des maisons affectées par le séisme et en la réalisation d'aménagements de proximité visant l'amélioration des circulations au sein du quartier et la création de petits espaces publics.

La phase 3, quant à elle, se concentre sur la réalisation d'un aménagement structurant identifié dans le schéma d'aménagement, à savoir la ravine qui sépare Baillergeau de Campêche et d'autre part le relogement des familles impactées par les travaux dans la ravine dans une opération pilote de relogement collectif.

La phase 3 du projet en quelques lignes

Aménagement de la ravine Georges

Réalisation des travaux d'aménagement hydraulique et urbain de 700 mètres linéaires de la ravine Georges. Ces travaux se situent au cœur de Baillergeau. C'est un chantier multi-acteurs d'envergure, la réalisation des travaux est un challenge pour deux raisons: l'accessibilité à la zone concernée par les travaux et la multitude d'acteurs concernés. L'aménagement de la ravine nécessite la démolition de certaines constructions présentes dans son lit et le déplacement des familles impactées.

Parcelle de l'opération de logements collectifs



Construction d'une opération de logements collectifs

Construction d'une opération de logements collectifs afin de reloger les familles déplacées. Conception des logements selon un processus participatif avec les familles concernées. Mise en place d'une copropriété pour la gestion du complexe de logements collectifs. Documentation de cette opération pilote en vue de sa reproductibilité.

Dispositif MOUS et interface avec le quartier

Les enjeux socio-politiques liés à la réalisation des travaux sont très importants. Le dispositif MOUS permet un accompagnement social rapproché des familles directement touchées ou concernées et garantit une bonne interface avec le quartier pour une information des habitants tout au long des travaux.

Les objectifs du projet

- L'aménagement hydraulique et urbain de la ravine Georges
- Construction d'une opération pilote d'habitat collectif innovant
- Le relogement des personnes déplacées
- La documentation du processus de l'opération de relogement

Le projet en chiffres

- Aménagement hydraulique et urbain de 700 m de ravine
- Démolition de 18 constructions présentant des risques de périls en cas d'inondation
- Construction d'un complexe de 28 logements en habitat collectif
- Élaboration d'un Plan d'Action à la Réinstallation et accompagnement social de 35 familles à déplacer

État actuel du lit de la ravine





Habitations dans le lit de la ravine



Plan de localisation des maison impactées dans le lit de la ravine Georges



Atelier de co-conception



Perspective des logements collectifs

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Les travaux d'aménagement de la ravine Georges sont réalisés, réduisant significativement l'exposition aux risques hydrologiques au sein du quartier
- Les nouveaux espaces publics créés, ils contribuent à l'amélioration du cadre de vie au sein du quartier
- Une opération de relogement répondant au plan d'action et de réinstallation est réalisée
- Une opération de logements collectif est construite afin d'accueillir les habitants déplacés
- La capitalisation de l'opération permet son appropriation et sa reproductibilité par les pouvoirs publics
- L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le quartier sont améliorés
- Une bonne gestion du projet est assurée par l'opérateur en lien avec l'UCLBP et l'AFD

LES GRANDES PHASES DU DÉPLACEMENT ET DU RELOGEMENT DES FAMILLES



Identification des familles et co-conception des logements

Étude de faisabilité



Conditions de déplacement et solutions de relogement

PAR: Plan d'Action à la Réinstallation



Contractualisation avec les familles et relogement temporaire

Acte notarié



Accompagnement des familles et réalisation des travaux

Contrat de travaux



Inauguration des chantiers et relogement définitif des familles

Gestion en copropriété

Photos : © Gret

BUDGET PHASE 3 : 5.3 MILLIONS D'EUROS FINANÇÉ PAR :



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'AFD. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du Gret et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'AFD.

CONTACT :

Sylvain LEYNAUD, Responsable de projets Urbains
tel : +33 (0)1 40 05 93 18 / e-mail : leynaud@gret.org

www.gret.org